



Renforcer les voies d'entrée sûres et légales vers l'Europe

#SOTEU

12 septembre 2018

«Une politique migratoire européenne réellement unie signifie également que nous devons étudier l'ouverture de canaux légaux de migration [...] avec davantage de routes sûres et contrôlées ouvertes sur l'Europe, nous pourrions mieux gérer la migration et rendre moins attrayante l'activité illégale des trafiquants d'êtres humains.»

Jean-Claude Juncker, discours sur l'état de l'Union, 9 septembre 2015



La mise en place de voies d'entrée légales pour les personnes ayant besoin d'une protection et la création de canaux pour la migration de main-d'œuvre figurent parmi les priorités de la Commission Juncker depuis le début de son mandat. Elles font partie intégrante de l'approche globale adoptée par l'UE sur la question des migrations et vont de pair avec une politique ferme en matière de lutte contre les flux migratoires irréguliers, de renforcement de la protection des frontières, de rationalisation des procédures d'asile et d'amélioration de l'effectivité des retours.

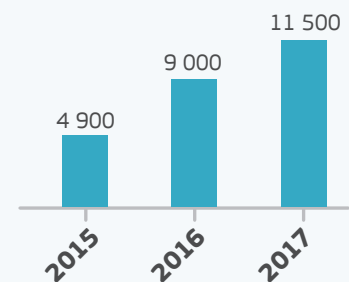
Migration légale: la voie à suivre



Une nouvelle carte bleue européenne — attirer de la main-d'œuvre hautement qualifiée

Alors que la situation économique de l'UE est en amélioration constante, certains secteurs employant des travailleurs hautement qualifiés devraient, dans un proche avenir, connaître des pénuries de main-d'œuvre. Dans certains États membres, le nombre de postes non pourvus est d'ailleurs déjà en augmentation. L'UE continuera évidemment à investir dans des mesures d'activation, de formation et de perfectionnement professionnel de sa main-d'œuvre mais elle doit aussi, pour compléter ces mesures et contribuer à accroître la compétitivité de l'économie européenne, se doter d'une politique stratégique et proactive en matière de migration légale. C'est la raison pour laquelle la Commission a proposé, en juin 2016, une révision du système de carte bleue européenne afin de rendre l'UE plus attrayante pour les travailleurs hautement qualifiés et leurs familles et de faciliter leur venue, de sorte que les États membres puissent compter sur la main-d'œuvre nécessaire lorsqu'ils en ont besoin.

Cartes bleues européennes délivrées (total dans l'UE)



PROCHAINES ÉTAPES

- La Commission appelle le Conseil à adopter rapidement une position apportant une valeur ajoutée par rapport au système actuel de carte bleue européenne avant que les négociations entre le Parlement européen et le Conseil ne soient relancées, afin qu'il soit possible de parvenir à un accord ambitieux et d'adopter la nouvelle carte bleue avant les élections européennes de mai 2019.



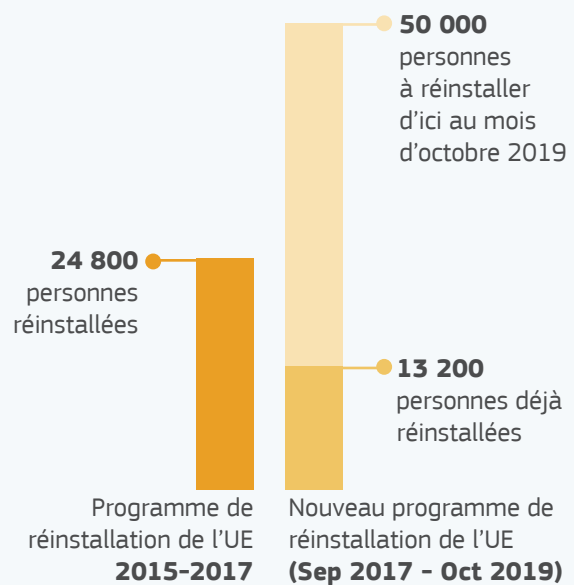
Réinstallation - des voies d'entrées sûres pour les personnes ayant besoin d'une protection

Les initiatives de l'UE en matière de réinstallation ont démontré qu'il était possible de remplacer les migrations irrégulières et périlleuses par des voies d'entrées légales et sûres pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale. Depuis 2015, deux programmes européens de réinstallation ont permis à plus de 38 000 personnes parmi les plus vulnérables de trouver refuge dans l'UE. En septembre 2017, la Commission a lancé un nouveau programme de réinstallation, en vertu duquel les États membres se sont engagés à réinstaller plus de 50 000 personnes ayant besoin d'une protection. Il s'agit du plus vaste programme de réinstallation de l'UE à ce jour. Pour coordonner les efforts européens à long terme, la Commission a proposé d'établir un cadre permanent de l'Union pour la réinstallation s'inscrivant dans la réforme du régime d'asile.

PROCHAINES ÉTAPES

- Il faut que les États membres intensifient rapidement leurs efforts pour honorer leurs engagements concernant les 50 000 places de réinstallation offertes au total d'ici au mois d'octobre 2019.
- Le Parlement européen et le Conseil devraient bientôt parvenir à un accord sur la proposition de la Commission relative à un cadre de l'Union pour la réinstallation.

Programme de réinstallation de l'UE



Projets pilotes sur la migration légale — renforcement de la coopération avec les pays africains

La migration légale, qui est un élément important pour le renforcement des relations mutuellement bénéfiques de l'UE avec les pays tiers, doit être pleinement intégrée à la politique étrangère de l'UE. Une coopération renforcée et individualisée avec les pays d'origine et de transit contribuera à réduire les flux migratoires irréguliers, à combler des déficits de main-d'œuvre dans certains secteurs des États membres, et incitera à améliorer l'ensemble de la coopération en matière de gestion des migrations, y compris dans le domaine de la réadmission et des retours. Dans le cadre de sa stratégie visant à promouvoir activement la dimension extérieure de la migration légale, la Commission a adopté une initiative visant à mettre au point, en collaboration avec les États membres, un certain nombre de projets pilotes avec les pays africains pour promouvoir des programmes de migration légale dans le cadre d'un emploi ou d'un stage.

PROCHAINES ÉTAPES

- La Commission appelle les États membres à prendre une part active et à coopérer à la mise au point de projets pilotes avec des pays africains et d'autres pays tiers à l'avenir. Les premiers projets doivent être lancés d'ici à la fin de 2018. La Commission fournira un appui sur les questions du financement et de la coopération pratique.